



THÈME ET ENJEU	DESCRIPTIF	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4	NIVEAU 5
2.1 CONTRÔLE DE LA RENTABILITÉ	Il s'agit de disposer d'un ensemble d'indicateurs et de pratiques qui permettent d'évaluer la situation économique et financière de l'organisation.	<input type="checkbox"/> L'organisation ne dispose pas de budget et les crises de liquidité sont courantes. La lecture des soldes des comptes suffit pleinement à la gestion de l'organisation. L'organisation ne dispose pas de l'information sur la rentabilité de chacun de ses produits et services. Les crises de liquidité peuvent être graves.	<input type="checkbox"/> L'organisation dispose d'un budget. Les mécanismes de suivi et de contrôle ne permettent pas de bien saisir la situation financière de l'organisation. Les crises de liquidité sont occasionnelles.	<input type="checkbox"/> L'organisation utilise un budget prévisionnel et intègre des notions de comptabilité de gestion (ex. : le prix de revient). Il existe des tableaux de bord comprenant les principales données économiques et financières pertinentes pour la gestion de l'organisation. Il lui est possible de faire valoir sa situation financière. Il n'y a plus de crise de liquidité prévisible.	<input type="checkbox"/> L'organisation utilise un budget prévisionnel et procède à l'analyse des écarts. Elle dispose d'une comptabilité analytique par produit et par service. Ses analyses coûts-bénéfices intègrent les coûts et les bénéfices sociaux et environnementaux de ses projets. Une réflexion sur l'internalisation des coûts environnementaux est bien amorcée.	<input type="checkbox"/> L'organisation utilise un budget prévisionnel et effectue périodiquement une analyse d'écarts flexibles. Elle prend en compte les coûts et les bénéfices tant économiques, sociaux qu'environnementaux (triple reddition des comptes) de ses activités. Elle utilise des tableaux de bord innovants comprenant les données économiques, sociales et environnementales et prend en compte ses externalités.
2.2 PÉRENNITÉ DE L'ORGANISATION	Il s'agit d'évaluer la structure du capital de l'organisation. Cet enjeu a également pour objet d'évaluer les possibilités de croissance interne et externe de l'organisation à long terme.	<input type="checkbox"/> L'organisation ne dispose pas d'une stratégie adaptée lui permettant d'envisager une amélioration de la structure de son capital.	<input type="checkbox"/> La structure du capital de l'organisation est présentement défavorable et lui interdit d'envisager de nouveaux investissements à court terme.	<input type="checkbox"/> L'organisation dispose d'une structure de capital lui permettant d'envisager le renouvellement de ses équipements.	<input type="checkbox"/> L'organisation dispose d'une structure de capital lui permettant d'envisager de nouveaux leviers de croissance. Elle intègre les préoccupations des parties prenantes dans ses critères de croissance interne.	<input type="checkbox"/> L'organisation utilise le développement durable à titre de levier de croissance et d'innovation à long terme. Elle consulte et intègre les problématiques de parties prenantes et de son territoire (contrainte environnementale) dans ses critères de croissance interne et externe.
2.3 PRATIQUES D'INVESTISSEMENTS	Cet enjeu a pour but de mettre en évidence les critères centraux pilotant les décisions d'investissement.	<input type="checkbox"/> L'organisation ne dispose pas de critères de décisions d'investissement.	<input type="checkbox"/> Les critères de décisions d'investissement de l'organisation sont principalement liés aux notions de bénéfice.	<input type="checkbox"/> Les critères de décisions d'investissement sont définis. Les mesures utilisées sont purement financières (la valeur actuelle nette [VAN] et le délai de recouvrement). Selon les perspectives économiques, l'investissement en recherche et développement est plus ou moins priorisé.	<input type="checkbox"/> Il existe une politique d'investissement formalisée incluant des critères financiers et extrafinanciers qui sont appliqués aussi pour le choix des investissements de la caisse de retraite des employés.	<input type="checkbox"/> La politique d'investissement tient compte des externalités, des enjeux du développement durable et des préoccupations des parties prenantes. Des partenariats avec des organisations, des universités ou d'autres laboratoires de recherche publics sont signés.
2.4 PRATIQUES D'ACHAT OU D'APPROVISIONNEMENT	Il s'agit de développer la recherche et de mettre sur pied une politique d'approvisionnement qui fixe des critères de développement durable pour la sélection des fournisseurs et les autres sous-traitants, ainsi que de mettre en place une stratégie de partenariat pour que l'organisation et ses approvisionneurs entreprennent des actions responsables dans le domaine social et environnemental.	<input type="checkbox"/> L'organisation ne dispose pas de politique d'achat ou d'approvisionnement. Elle considère que les coûts liés aux achats ou aux approvisionnements ne représentent qu'un poste de dépense parmi d'autres ou qu'ils ne sont pas une part suffisamment importante de son chiffre d'affaires pour y mettre un effort d'optimisation.	<input type="checkbox"/> L'organisation dispose de règles ou d'un cadre de référence de base s'adressant aux acheteurs et offrant aux usagers des principes généraux axés sur la rentabilité.	<input type="checkbox"/> L'organisation dispose d'une politique d'achat ou d'approvisionnement. Elle est centrée sur le rapport qualité/prix. À valeur comparable, elle tient compte de l'évaluation des pratiques de développement durable de ses fournisseurs. En ce qui a trait à son fonctionnement interne, elle optimise essentiellement la logistique (approvisionnements, chaîne de distribution).	<input type="checkbox"/> L'organisation a mis en place une politique d'achat responsable (écoproduit, commerce équitable, achats solidaires) lui permettant de sélectionner des fournisseurs et des sous-traitants à partir de données sociales (Organisation internationale du travail, Déclaration universelle des droits de l'homme) et environnementales (réduction des GES, écoconception, écoefficacité). Cette politique définit clairement les normes, les mécanismes de contrôle et les obligations de transparence de ses partenaires. L'ensemble des employés connaît et applique ces critères dans leurs recherches et leurs décisions d'achat de produits et de services.	<input type="checkbox"/> L'organisation a mis en place une politique d'approvisionnement ou d'achat responsable selon une logique d'accompagnement et d'amélioration continue de ses fournisseurs. Les parties prenantes représentent une plaque tournante avec laquelle l'organisation investit, innove et crée un effet d'entraînement en étendant ses pratiques de développement durable à l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement et de distribution de l'organisation. Transparente, elle se fait auditer et fait auditer ses fournisseurs par une firme indépendante et en divulgue les résultats.
2.5 IMPACT SUR LE DÉVELOPPEMENT LOCAL	Il s'agit d'évaluer l'impact de l'organisation sur le développement local de son territoire qu'il soit relié, d'une part, à la création de richesse, à l'amélioration de la qualité de vie de la communauté ou à la création d'emplois directs et, d'autre part, à la participation de l'organisation dans le développement économique régional.	<input type="checkbox"/> L'organisation fournit du travail dans la localité.	<input type="checkbox"/> À l'occasion, l'organisation fait des dons à quelques organismes locaux (ou du mécénat).	<input type="checkbox"/> Lorsque c'est pertinent, l'organisation intègre et privilégie des fournisseurs locaux. Régulièrement, elle fait des dons à quelques organismes locaux (ou du mécénat).	<input type="checkbox"/> L'organisation favorise le développement d'initiatives de réinsertion sociale ou d'économie sociale. Elle favorise et facilite la participation physique des salariés à la vie associative du territoire (culturelle, sportive, insertion, etc.). Ses actions philanthropiques suivent une stratégie claire et cohérente par rapport à ses enjeux et orientations stratégiques.	<input type="checkbox"/> L'organisation amorce des programmes globaux d'aménagement du territoire et de développement culturel et du patrimoine, et y participe. Exemple : participation active à la mise en œuvre d'un agenda 21. Ses pratiques de philanthropie et de commandites intègrent des obligations de réduction des impacts environnementaux et de création de bénéfices sociaux pour les organismes qui reçoivent les fonds.